



© Fotolia

MÉTHODOLOGIE

Fiabiliser ses ressources et les pérenniser





Contexte

Les modifications de périmètre, les baisses de dotations et plus récemment la suppression de la taxe d'habitation (avec ses répercussions à venir) ont fortement pesé sur les mandats locaux 2014-2020.

C'est pourquoi les pactes de gouvernance apparaissent comme l'un des principaux défis à relever sur la mandature 2020-2026, pour redonner du sens aux projets communautaires tout en bâtissant un véritable « **socle de ressources territoriales** ».

Développement économique, mobilité, habitat, environnement... pour répondre aux attentes citoyennes, il est essentiel de concevoir **une démarche propice à pérenniser les moyens de l'action** de votre collectivité.

En couplant votre expérience à une **approche pragmatique**, vous serez en capacité de piloter les ressources dédiées au projet de mandature qui vous sera confié.

ÉTAPE 1

Qui sommes-nous ?

- Mettre en perspective les caractéristiques du territoire : bassin de vie, démographie, zones d'activité, infrastructures publiques, patrimoine de la collectivité, identité territoriale...
- Identifier les compétences et l'environnement institutionnel : compétences exercées, en cours de transfert, structures partenariales avec d'autres collectivités, pacte financier et fiscal...
- Identifier les événements significatifs du mandat 2014-2020 : investissements, cessions, acquisitions, fusion de communes, fusion d'intercommunalités...
- Identifier les besoins du territoire : services de proximité, aménagement urbain, gestion foncière,
- Poser les bases du projet de mandature parallèlement au projet de territoire de la collectivité.

ÉTAPE 2

Quelles sont nos ressources disponibles ?

- Réaliser l'analyse rétrospective des fondamentaux de la collectivité tels que :
 - la capacité d'autofinancement ;
 - la capacité de désendettement ;
 - la structure des dépenses et recettes budgétaires ;
 - le budget principal et les budgets annexes ;
 - les ratios prudentiels ;
 - le fonds de roulement ;
 - la trésorerie.
- Déterminer un référentiel de comparaison : strate, collectivités voisines, collectivités « cousines » (bassin de vie, démographie, topographie...) ;
- Établir le « bilan de santé » : forces et faiblesses, zones de risques et axes d'amélioration.

ÉTAPE 3

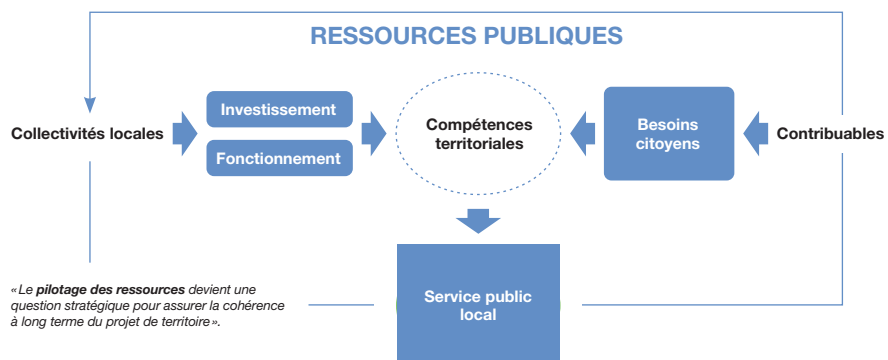
Quelles actions mettre en œuvre ?

- Identifier les leviers d'action permettant d'optimiser les ressources :
 - bases fiscales ménages ;
 - bases fiscales économiques ;
 - potentiel fiscal ;
 - fiscalité indirecte ;
 - attributions de compensations ;
 - patrimoine.

ÉTAPE 4

Quel pilotage ?

- Hiérarchiser les domaines d'intervention ;
- Prioriser les actions à mener ;
- Rédiger la « feuille de route » ;
- Mettre en place une « modélisation prospective » afin de scénariser des impacts sur la collectivité en fonction :
 - des évolutions à court-moyen-long terme de l'environnement ;
 - des décisions prises par l'exécutif ;
 - du résultats des actions engagées.



«Le pilotage des ressources devient une question stratégique pour assurer la cohérence à long terme du projet de territoire.»



LIEN INTERNET

- www.ecofinance.fr



CONTACTS

ADGCF

Katia Paulin

katia.paulin@adgcf.fr

ECOFINANCE

Eric Tripodi

etripodi@ecofinance.fr

Paul Antoine-Dominique

pantoinedominique@ecofinance.fr